

AR Prefecture

005-210500237-20210908-2021_09_203-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021



DELIBÉRATIONS N°203
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2021

DEL 2021.09.08/203

Thème :

RESSOURCES HUMAINES

Objet :

Réorganisation du pôle
Jeunesse et Solidarités

Convocation :

Date : 02/09/2021

Affichage : 02/09/2021

Nombre de membres du
conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages

exprimés : 33

Le mercredi 08 septembre 2021 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Émilie DESMOULINS, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Yoann LAGIER, Sandrine CORDIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Maud GADE, Natalia SERTOURE, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Annie ASTIER-CONVERSEZ donnant pouvoir à Élisabeth FAURE
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Monique OLLAGNIER donnant pouvoir à Christian JULLIEN
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à André MARTIN
Christophe OSTI donnant pouvoir à René MICHEL
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE

Absents excusés :

Richard NUSSBAUM, Annie ASTIER-CONVERSEZ, Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Monique OLLAGNIER, Michèle SKRIPNIKOFF, Christophe OSTI, Renaud PONS

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-21650377-20210808-20210808-203-DE
Rapporteur : MAUD GADE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
- VU** L'avis favorable rendu à l'unanimité des membres du Comité Technique lors de la séance du 5 Août 2021 ;
- CONSIDERANT** que l'actuelle organisation du pôle enfance-social ne correspond pas aux réalités fonctionnelles puisque les agents du Centre d'Accueil de Loisirs Municipal Enfant (CALME) qui dépendent du CCAS n'ont aucun lien fonctionnel avec les autres agents du CCAS alors qu'ils travaillent en permanence avec les agents des affaires scolaires et à destination du même public, les jeunes enfants de 3 à 12 ans.
- CONSIDERANT** que la Ville souhaite développer des actions en faveur d'un public non encore intégré actuellement aux activités proposées, c'est-à-dire les jeunes gens de plus de 12 ans, en créant un secteur jeunesse au sein d'un nouveau service Éducation / Jeunesse.
- CONSIDERANT** que la Ville souhaite (par l'intermédiaire de son CCAS) élargir davantage l'action sociale, notamment en créant une nouvelle unité logement.

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver la réorganisation du Centre de loisirs de Briançon (ex CALME) et plus largement du Pôle Jeunesse et Solidarités (ex pôle enfance social), comme suit au 01.11.2021 :
Le pôle jeunesse et solidarités se compose de deux secteurs,
 - Le CCAS, intégrant l'unité « logement »
 - Le service Éducation / Jeunesse.Les agents du Centre de loisirs seront rattachés aux effectifs de la Ville, au sein du nouveau service Éducation / jeunesse.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210908-20210908-2021_09_203-DE
Reçu le 14/09/2021
Publié le 14/09/2021

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

RESSOURCES HUMAINES DEL 2021.09.08/203

PUBLIÉE LE :

14 SEP. 2021

Le Maire,
Arnaud MURGIA

